

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4808**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Travaux de construction de la station de relèvement des eaux usées à la Berthaudière à Décines Charpieu - Lot n° 1 : construction d'une station de refoulement - Autorisation de signer un avenant de transfert au profit du groupement d'entreprises DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION/SAUR

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4808**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Travaux de construction de la station de relèvement des eaux usées à la Berthaudière à Décines Charpieu - Lot n° 1 : construction d'une station de refoulement - Autorisation de signer un avenant de transfert au profit du groupement d'entreprises DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION/SAUR**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Le Bureau, par décision n° B-2013-4027 du 11 mars 2013 a autorisé la signature du marché pour les travaux de construction de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu - Lot n° 1 : construction d'une station de refoulement.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-137 au groupement d'entreprises DEMATHIEU BARD/SAUR pour un montant de 3 845 000 € HT, soit 4 598 620 € TTC.

La société DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION a absorbé la société DEMATHIEU BARD à effet du 21 juin 2013. Elle nous a informé de cette fusion-absorption par courrier du 10 octobre 2013 et a fourni à la Communauté urbaine, les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Au vu des éléments fournis, il convient d'établir l'avenant de transfert au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 2013-137 attribué au groupement d'entreprises DEMATHIEU BARD/SAUR au profit du groupement d'entreprises DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION/SAUR.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.